



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 29 novembre 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris une fois encore pour appeler votre attention sur l'intensification des tirs de roquette depuis la bande de Gaza, qui se sont poursuivis pendant le week-end.

Le 25 novembre 2011, une roquette tirée de Gaza a explosé tout près du kibboutz Nahal Oz. Le lendemain, une autre roquette est tombée dans les environs du kibboutz Nirim. La vie quotidienne de ces coopératives agricoles reste paralysée par une pluie de roquettes. Au cours des deux derniers mois, les terroristes à Gaza ont tiré plus de 70 roquettes et obus de mortier contre les principales villes et agglomérations du sud d'Israël, prenant délibérément des civils pour cible, attaque après attaque.

Alors qu'elles célèbrent aujourd'hui la « Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien », les Nations Unies ne manifestent bien souvent aucune solidarité envers le million de civils vivant dans une terreur constante dans le sud d'Israël. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont le devoir de condamner expressément ces attaques et d'agir de concert face aux actes terroristes qui ne cessent d'être commis depuis la bande de Gaza.

Ces attaques constituent une violation flagrante du droit international. Israël tient l'organisation terroriste Hamas pleinement responsable de toutes les attaques menées depuis Gaza, région qui reste de facto sous son contrôle. Israël a exercé et continuera d'exercer son droit de légitime défense, selon que de besoin, et prendra toutes les mesures qui s'imposeront pour protéger ses citoyens.

Alors que les roquettes continuent de pleuvoir depuis Gaza, le silence qui perdure au quartier général du Président Abbas à Ramallah est éloquent. Au lieu de condamner clairement le terrorisme, le Président continue de se rapprocher de l'organisation terroriste Hamas. Pour l'heure, le Hamas manifeste clairement son rejet des principes établis par le Quatuor, qui consistent à reconnaître Israël, à accepter les accords antérieurs conclus par la Palestine et à renoncer à la violence. Face à ces exigences fondamentales, la communauté internationale ne saurait transiger.



Je suis reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ron **Prosor**

---